



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

PRESS-BOOK

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR PRENDRE EN COMPTE LES OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT DU FRLD RELATIVES À LA PROPOSITION DE PROJET « SYSTÈME NATIONAL INTÉGRÉ DE RÉPONSE, DE SOUTIEN ET DE RELANCE POUR LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES PERTES ET LES PREJUDICES CLIMATIQUES EN CÔTE D'IVOIRE »

*AUDITORIUM DR ANGNIMAN ACKAH PIERRE
14 AVRIL 2026*



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire est de plus en plus exposée aux effets du changement climatique, qui fragilisent durablement les conditions socio-économiques des populations, en particulier celles des petits producteurs et des communautés du littoral confrontés à l'érosion côtière, à l'irrégularité des précipitations et à la multiplication des événements extrêmes. Malgré les efforts de planification climatique, l'accès à des mécanismes financiers souples et rapidement mobilisables, pour faire face aux pertes et préjudices climatiques demeure limité pour les populations vulnérables.

Dans ce contexte, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (MINETE), a élaboré une proposition de projet intitulée « Système national intégré de réponse, de soutien et de relance pour les communautés touchées par les pertes et préjudices climatiques en Côte d'Ivoire », d'un montant de 18 500 000 USD, en réponse à l'appel à projets BIM du fonds pour la réponse aux pertes et Dommages (FRLD). La proposition a été soumise le 13 février 2026. À l'issue de son examen, le secrétariat du FRLD a transmis des observations le 19 mars 2026, soulignant la nécessité de renforcer l'approche participative.

Pour tenir compte de ces recommandations, le FIRCA et le MINETE ont organisé des consultations avec les parties prenantes, afin de renforcer l'ancrage local du projet et d'intégrer les attentes des acteurs directement exposés aux pertes et préjudices climatiques.

2. OBJECTIFS

L'objectif général était de prendre en compte les observations formulées par le secrétariat du FRLD, afin d'améliorer la pertinence et la qualité de la proposition soumise.

De manière spécifique, il s'est agi de :

- recueillir des informations complémentaires dans les zones à risque ;
- collecter les préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes,
- renforcer la prise en compte du genre de l'inclusion sociale et des vulnérabilités dans la proposition.

3. RÉSULTATS

Au terme de ce processus, une proposition révisée, intégrant les observations du FRLD, a été soumise le 19 avril 2026.



4. DISCOURS DES OFFICIELS



- Monsieur le Directeur de Cabinet, Représentant Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique,
- Madame le Point Focal du Fonds de Réponse aux Pertes et préjudices (FRLD),
- Monsieur le Conseiller Technique du Directeur Exécutif,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction du FIRCA,
- Chers Acteurs impliqués dans la prise en charge des catastrophes climatiques,
- Chers parents des communautés affectées par les aléas climatiques,

• Chers Amis de la presse,

• Mesdames et Messieurs, en vos rangs, titres et qualités, tout protocole respecté,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce matin au nom du Directeur Exécutif du FIRCA, Monsieur **N'DIAYE Oumar**, à l'occasion de l'atelier national de consultation des parties prenantes dans le cadre du processus d'instruction de la proposition de projet « Système national intégré de réponse, de soutien et de Relèvement en faveur des communautés affectées par les Pertes et Préjudices Climatiques en Côte d'Ivoire ».

Mesdames et Messieurs,

Le FIRCA est engagé depuis près d'une décennie dans la mobilisation et la gestion des financements climatiques, sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique.

C'est le lieu pour nous d'exprimer toute notre reconnaissance à Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique, pour la confiance et le soutien dont le FIRCA a bénéficié, non seulement durant les processus d'accréditation (au Fonds pour l'Adaptation et au Fonds Vert pour le Climat), mais également durant les processus de formulation de projets à soumettre aux différents guichets climatiques.

Nous réaffirmons notre disponibilité et notre détermination à continuer à œuvrer pour la mobilisation des financements climatiques, et la mise en œuvre de toute initiative en faveur de l'amélioration de la résilience climatique des populations en Côte d'Ivoire.

A ce stade de mon propos, je tiens à saluer l'exploit historique accompli par le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, qui a réussi à faire d'Abidjan la Capitale Africaine de la Finance Climatique, en accueillant le siège régional du Fonds Vert pour le Climat et cela, au terme d'un processus très compétitif.

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains, est confrontée à une intensification préoccupante des effets néfastes du changement climatique: avec des inondations récurrentes, l'érosion côtière, les sécheresses prolongées, etc. qui entraînent, entre autres désagréments, la perturbation des cycles agricoles, la perte de moyens de subsistance, le déplacement de populations, et, quelques fois, malheureusement, des pertes en vies humaines.

Ces phénomènes ne relèvent plus de la science-fiction, ni des projections scientifiques et lointaines : ils font désormais partie du quotidien de chacun, sans exception.

C'est dans ce contexte que, dans la dynamique de justice climatique lancée lors de la COP 30 à Belem, au Brésil, la Côte d'Ivoire a saisi l'opportunité, dès le 13 février 2026, de présenter, par le canal du FIRCA et sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, une proposition ambitieuse au Fonds de Réponse aux Pertes et Préjudices (FRLD), dans le cadre de l'appel à projets de la Modalité de la Barbade (BIM).

Cette proposition repose sur trois piliers indissociables :

- la réponse rapide et coordonnée aux catastrophes climatiques ;
- le soutien aux communautés affectées ;
- le relèvement durable et résilient des zones touchées.

Il s'agira, au cours de cet atelier, de poursuivre les échanges, avec les parties prenantes au niveau national, sur la proposition et de recueillir les observations, afin de la consolider. En agissant sur les pertes et préjudices climatiques, nous ne réparons pas seulement des dommages, mais nous construisons l'avenir.

C'est pourquoi, je voudrais ici, saluer la présence des représentants des organismes impliqués dans la prise en charge des catastrophes en Côte d'Ivoire.

Je tiens également, à saluer la présence des représentants des communautés affectées par les phénomènes climatiques et les Directeurs Techniques des Mairies des localités concernées. Chers participants, votre témoignage est précieux.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier qui nous réunit aujourd'hui est une étape cruciale du processus d'instruction de notre proposition. L'approche adoptée pour l'élaboration de la proposition ivoirienne étant participative et inclusive, vos contributions, en tant que parties prenantes, sont essentielles pour :

- capter les besoins réels des acteurs de terrain ;
- garantir l'adéquation des solutions proposées ;
- assurer l'appropriation du projet par les bénéficiaires finaux.

Le FIRCA tient à vous rassurer qu'il est totalement engagé à poursuivre tous les efforts, en vue de l'approbation de cette proposition de projet, sous le leadership du Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique.

Mesdames et Messieurs,

Tout en vous réitérant les remerciements de Monsieur N'DIAYE Oumar, Directeur Exécutif du FIRCA, je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

Madame TRAORE Assita
Directrice Exécutive Adjointe du FIRCA

> DISCOURS DES OFFICIELS



- **Monsieur le Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil agricoles ;**
- **Madame le Point Focal du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères et structures sous-tutelles ;**
- **Messieurs les Directeurs Techniques des Mairies ;**
- **Mesdames et Messieurs les Experts du climat et de la finance climatique ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;**

- **Mesdames et Messieurs les membres des communautés locales ;**
- **En vos rangs, grades et qualités ;**
- **Tout protocole observé ;**

C'est pour moi un réel honneur de prendre la parole, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique, Monsieur Abou BAMBA, à l'occasion de l'atelier national de consultation des parties prenantes, consacré à la prise en compte des observations formulées par le Secrétariat du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices (FLRD en anglais) sur la proposition de projet soumise par la Côte d'Ivoire.

La tenue de cet atelier marque une étape importante dans le processus engagé par notre pays pour accéder aux ressources du FRLD, au profit des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques. Il traduit, une fois encore, la volonté de la Côte d'Ivoire de bâtir une réponse sérieuse, inclusive et crédible face aux conséquences de plus en plus visibles des changements climatiques sur nos territoires et nos populations. Cet atelier s'inscrit pleinement dans la continuité du message porté lors de la première soumission officielle du projet, qui mettait déjà en avant la volonté ferme du pays de faire face, avec responsabilité et détermination, aux impacts croissants des dérèglements climatiques.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays est sujet à des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, l'érosion côtière, la sécheresse, la perturbation des cycles agricoles et, plus largement, la perte des moyens de subsistance de nombreuses communautés. Ces événements entraînent des impacts importants sur les communautés. Les ménages à faible revenu sont particulièrement vulnérables à ces chocs, en raison de leurs capacités limitées à y faire face. Par ailleurs, les mécanismes de gestion, de soutien et d'accompagnement après les catastrophes climatiques demeurent encore insuffisamment structurés, peu adaptés aux réalités et aux besoins des populations locales. Face à cette situation la Côte d'Ivoire a pris l'initiative d'adresser les préoccupations des communautés les plus affectées à travers un projet intitulé : « **Système national intégré de réponse, de soutien et de relèvement en faveur des communautés affectées par les pertes et préjudices climatiques en Côte d'Ivoire** », soumis au FRLD le 13 février 2026, ici même dans les locaux du FIRCA.

Mesdames et Messieurs,

C'est l'occasion pour moi d'exprimer ma profonde gratitude au FIRCA, entité accréditée, qui accompagne le Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique dans ce processus, à travers un appui technique et financier précieux.

Grâce à leur expertise et à leur accompagnement tout au long du processus, le projet a pu franchir les étapes de validation formelle. Il a, par la suite, été analysé par les évaluateurs du Fonds, qui ont salué le potentiel et la pertinence du projet pour répondre aux défis auxquels sont confrontées nos communautés face aux pertes et préjudices climatiques.

Cependant, comme tout processus exigeant, cette démarche appelle également des ajustements, des approfondissements et une consolidation continue.

À l'issue de l'examen du dossier, le Secrétariat du FRLD a transmis, le 19 mars 2026, des observations et recommandations invitant à approfondir la documentation des réalités des zones les plus exposées, ainsi que des vulnérabilités auxquelles font face les communautés.

L'atelier de ce jour a donc pour objet de permettre une appropriation collective de ces observations et d'enrichir, avec l'ensemble des parties prenantes, la version révisée de la proposition.

Mesdames et Messieurs,

Cette étape est essentielle. La qualité d'un projet, en matière de pertes et préjudices ne repose pas seulement sur sa cohérence technique. Elle dépend aussi de sa capacité à répondre fidèlement aux besoins réels des communautés affectées. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement de répondre à une exigence procédurale du Fonds ; il s'agit de renforcer la légitimité, la pertinence et l'efficacité de notre réponse nationale.

C'est pourquoi je voudrais saluer la démarche engagée par le FIRCA et l'ensemble des structures techniques associées, qui ont permis l'organisation de consultations de terrain dans plusieurs localités exposées aux aléas climatiques , Grand Béréby, Sassandra, San Pedro, Man, Korhogo, Bouaké et Dimbokro, en vue de recueillir les préoccupations, les attentes et les recommandations des parties prenantes directement

J'adresse aussi mes encouragements à l'ensemble des parties prenantes nationale présentes à cet atelier. Votre participation est précieuse. Les échanges de ce jour devront permettre de faire émerger des recommandations claires, réalistes et structurantes pour améliorer le document soumis.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de l'exercice technique, nous devons garder à l'esprit la portée humaine de notre action. Derrière l'expression "pertes et préjudices", il y a des familles déplacées, des terres dégradées, des récoltes perdues, des habitations endommagées, des dignités bafouées et des lendemains hypothéqués, et souvent, des vies brutalement perdues. Notre responsabilité collective est de veiller à ce que la réponse envisagée ne soit pas simplement institutionnelle, mais qu'elle soit aussi porteuse de soulagement, de dignité et d'espoir pour celles et ceux qui subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique.

Je forme donc le vœu que les travaux de cet atelier permettent de consolider une proposition révisée, plus robuste, plus inclusive et plus solidement ancrée dans les réalités nationales, en vue de sa nouvelle soumission au FRLD dans les meilleurs délais. Ce faisant, la Côte d'Ivoire réaffirmera son engagement à protéger les plus vulnérables et à promouvoir une action climatique juste, solidaire et orientée vers le relèvement durable des communautés touchées.

C'est sur cette note d'engagement, de responsabilité et d'espérance que je déclare ouverts, les travaux de l'atelier national de consultation des parties prenantes sur la prise en compte des observations du Secrétariat du Fonds pour Répondre aux Pertes et Préjudices.

Je vous remercie.

**M. KOUADIO Parfait,
Directeur de Cabinet du Ministre de
l'Environnement et de la Transition
Ecologique**



ILS EN PARLENT



REVUE DE PRESSE

ORGANES DE PRESSE	TYPES DE MEDIA	DATE DE PUBLICATION
AIP	Presse en ligne	14 avril 2026
FRATERNITÉ MATIN	Presse écrite	16 avril 2026

Publié en ligne sur www.aip.ci le 14 avril 2026

AIP/ Atelier national sur les pertes et préjudices climatiques: la Côte d'Ivoire consolide sa proposition de projet au FRLD

BY MARYAM COULIBALY – 14 AVRIL 2026 – UPDATED: 14 AVRIL 2026 – AUCUN COMMENTAIRE – 84 VIEWS



Scannez le QR Code pour lire l'article



Publié dans le journal Fraternité Matin le 16 avril 2026





QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



**Madame TRAORE Assita,
Directrice Exécutive Adjointe du FIRCA**



**M. KOUADIO Parfait,
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement
et de la Transition Ecologique**



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



**Madame DJETOUAN Alike Patricia,
Point Focal National du FRLD et du Ministre de
l'Environnement
et de la Transition Ecologique**



Table de séance



QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



**M. M'BRA Armand Caufy Rodolphe,
Chargé d'Etudes et Montage de Projets,
modérateur**



Vue de participants à la cérémonie

QUELQUES IMAGES DE LA CÉRÉMONIE



Vue d'ensemble de la salle



Photo de famille

www.firca.ci

SERCOM

communication@firca.ci

lefirca



Cocody 2 plateaux, 7ème tranche

01 BP 3726 Abidjan 01

www.firca.ci

+225 27 22 52 81 81